

A PROPOS

D'ALLEMANDS

"Il nous faut résister à la vague anti-allemande qui balait le pays par suite de l'affaire du Lusitania", disait hier M. Carpenter, préposé à la surveillance des étrangers de nationalité ennemie. "Aucun des Allemands et des Autrichiens qui habitent Montréal à l'heure actuelle ne mérite l'internement. Il nous faut être justes. Et, si nous le sommes, nous ne pouvons, dans un motif de revanche, persécuter ces étrangers. Ils n'ont rien fait. Ils vivent en paix. Ils se présentent régulièrement au bureau de surveillance. Du fait que nous sommes en guerre avec une nation, cela ne nous justifierait pas de nous laisser emporter par des sentiments d'animosité à l'égard des individus." (Star, 10 mai, page 3).

M. Carpenter s'est dit sans doute que le bon sens et le calme gardent leurs droits, même en temps de guerre. En quoi il a raison.

Nous mentionnions hier les émeutes et les manifestations anti-allemandes de Victoria, Colombie Anglaise, au cours desquelles des soldats canadiens ont conduit la populace au pillage et au sac de maisons, d'hôtels et de cercles germaniques, dans cette ville.

Montréal n'a pas vu de tels incidents, du moins d'aussi turbulents. Et c'est bien. Toutefois, la visite des soldats au club Teutonia, sans aucun mandat de l'autorité militaire, incompétente en l'espèce, dit le commandant de Montréal, le colonel Wilson (voir le Star, 10 mai, page 3), révèle l'état d'esprit de certaines gens, portés à méconnaître la légalité, en ce qui concerne des citoyens pour la plupart inoffensifs et sous surveillance de l'Etat, qui les a attirés ici, depuis des années, au moyen d'une intempestive campagne d'immigration.

Il ne faudrait pas que le public se laissât influencer sur ce point par les clameurs des journaux comme la Patrie dont les rédacteurs, bien au frais dans leurs bureaux, criaient, la semaine dernière, à propos de l'incident du club Teutonia: "Sus à l'ennemi!"

S'il y a des mesures de rigueur à prendre à l'endroit des Allemands qui se réunissent à Montréal sous un toit où les règlements municipaux leur permettent de s'assembler, il appartient aux autorités compétentes d'y aviser. Le ministère de la Justice, à Ottawa, et la police municipale, à Montréal, ont, en la matière, la charge de prendre l'initiative.

Ecouter les clameurs des journalistes qui crient "Sus à l'ennemi" serait imprudent et déplacé, dans les circonstances.

Georges PELLETIER.